

CH-Berne: medical specialist services

OJ S 151/2012 08/08/2012

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des migrations (ODM)

Postal address: Quellenweg 6

Town: Berne Wabern

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des migrations (ODM)

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=744679

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

For the attention of: Projet (1257) 420 accompagnement médical lors d'opérations de rapatriements

E-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

(1257) 420 Accompagnement médical lors d'opérations de rapatriements

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Aéroports de Zürich, Berne-Belp, Genève-Cointrin et Lugano-Agno.

Voie aérienne et terrestre entre l'aéroport de départ et la rentrée au lieu de départ.

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Accompagnement médical lors d'opérations de rapatriements par voie aérienne et terrestre. Ceci comprend la surveillance médicale et la prise en charge des personnes étrangères à rapatrier dès leur arrivée à l'aéroport de départ jusqu'à un éventuel retour en Suisse. L'ODM procède chaque année à 30-40 vols spéciaux rapatriant 150 - 250 personnes (sur 15-20 vols d'une durée d'un jour et sur 15-20 vols d'une durée de deux jours). A cela s'ajoute de manière ponctuelle l'accompagnement médical individuel de personnes à rapatrier.

II.1.6. CPV code(s)

85121200 Medical specialist services, 85141000 Services provided by medical personnel

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.1.2013. Completion 31.12.2015

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: 30 jours après réception de la facture, net en CHF, TVA en sus sur facture formellement correcte.

Coûts à inclure dans le prix offert: Les prix doivent être indiqués en francs suisses sans TVA. Le prix sans TVA comprend les assurances, les frais, les charges sociales, les frais de transports et de douane, etc.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Sont admises. Elles doivent désigner une entreprise chargée de la direction du projet (représentation, coordination) et indiquer les noms et les rôles de tous leurs membres.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: aucune.

Sous-traitance: Sont admis. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il assume la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes et pouvant apporter les justificatifs requis selon chiffre 3.8 sont appelées à déposer une offre en CHF.

Justificatifs requis:

Les preuves de qualification énumérées ci-après doivent être fournies dans leur intégralité en sans restriction, ni modification en même temps que l'offre, car autrement il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

CA1:

Capacité économique / financière:

Le soumissionnaire atteste qu'il fournira après soumission mais avant adjudication les documents suivants à l'adjudicateur:

— Extrait actuel du registre du commerce, daté au plus de 3 mois,

— Extrait actuel du registre de poursuite, daté au plus de 3 mois.

Pour les soumissionnaires étrangers, documents équivalents.

CA2:

Le soumissionnaire confirme qu'il recrute des médecins spécialistes et du personnel médical au bénéfice d'un diplôme fédéral selon les critères arrêtés par l'ODM (voir annexe).

CA3:

Le soumissionnaire est joignable par téléphone au moins à hauteur de 50 % des heures de bureau, période au cours de laquelle il peut être sollicité pour des demandes d'information.

Lorsqu'il sera appelé à intervenir, le soumissionnaire sera atteignable durant les trois jours qui précèdent son intervention ainsi que durant celle-ci aux heures de bureau.

CA4:

Le soumissionnaire dispose d'un interlocuteur privilégié pouvant être joint à tout moment durant l'exécution du mandat, de sorte qu'en cas de nécessité l'adjudicateur puisse transmettre les informations et décisions qui s'imposent.

CA5:

Le soumissionnaire atteste que les participants aux interventions sont capables de communiquer tant à l'écrit qu'à l'oral en allemand, en anglais et en français.

CA6:

Les accompagnants médicaux sont disposés à intervenir tant lors d'opérations de rapatriements visant des destinations en Europe qu'en dehors de celle-ci. Lors de cas d'urgence, ils sont disposés à fournir une provision de médicaments à la personne qui en aura besoin de même que les informations médicales nécessaires au suivi du traitement dans l'État

de destination.

CA7:

Remplacement d'un intervenant de l'équipe médicale:

Si l'adjudicateur constate une divergence relative aux exigences et aux critères tels que fixés dans le cahier des charges et ses annexes, le soumissionnaire se doit de s'exprimer à ce sujet. L'adjudicateur décide ensuite si le soumissionnaire doit se séparer de la personne concernée par la divergence pour les interventions à venir et recourir à d'autres intervenants répondant aux critères énoncés. Dans le but de l'accomplissement du mandat, d'autres motifs justificatifs peuvent aussi conduire au remplacement du personnel médical, tels que le licenciement, des vacances prolongées, en cas d'accident, de maladie, etc. Le soumissionnaire doit en tous les cas veiller au remplacement de la personne concernée par une autre répondant aux qualifications requises par l'adjudicateur. L'engagement dans d'autres projets de l'adjudicataire n'est pas considéré comme un motif important.

CA8:

Le soumissionnaire est tenu de se conformer dans le cadre de l'exécution de son mandat aux lignes directrices médico-éthiques de l'ASSM concernant l'exercice de la médecine auprès de personnes détenues [12] de même que la directive de mise en pratique y relative [13].

CA9:

Le soumissionnaire atteste que dans le cadre de l'exécution du mandat qui lui est confié, il se tiendra aux exigences de sécurité de l'administration fédérale [10]:

- Loi fédérale du 19.6.1992 sur la protection des données (LPD),
- Ordonnance du 14.6.1993 relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD).

CA10:

Le soumissionnaire atteste qu'il se conforme, tout comme les tiers auquel il fait appel, aux principes énoncés dans le formulaire "Déclaration du soumissionnaire" de la Commission des achats de la Confédération CA.

CA11:

Acceptation des conditions générales de la Confédération (CG):

- CG relative à l'achat de services [1] (édition 1.3.2001).

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

(1257) 420

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

17.9.2012 - 23:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German. French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: Exécution selon les «Conditions générales (CG) de la Confédération à l'achats de services (édition 1.3.2001) Celles-ci peuvent être consultées sous www.bbl.admin.ch – rubrique documentation – CG.

Négociations: demeurent réservées.

Conditions régissant la procédure: Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: Demeurent réservés l'évolution du projet de même que la disponibilité des crédits y relatifs.

www.simap.ch

Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall, SUISSE. Le mémoire de recours, à

présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de clôture pour le dépôt des offres / Remarques: Remarques sur le dépôt des offres:

Lieu de la remise de l'offre: selon chiffre 1.2 a) Pour remise à la réception de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par coursier): l'offre doit être remise au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture de la réception (7:00-12:00.15:00 et 13:00.15:00-17:00.0:00) contre accusé de réception de l'OFCL. b) Remise par voie postale: le sceau postal ou le justificatif avec code à barres d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal). c) Remise de l'offre à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre au plus tard à la date de remise ci-dessus à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre une confirmation de réception. Ils ont l'obligation d'envoyer cette confirmation par fax (no. fax selon chiffre 1.2) au pouvoir adjudicateur. Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais. Les offres remises en retard ne peuvent plus être prises en considération et seront renvoyées à l'expéditeur.

Publication de référence nationale: Simap de la 6.8.2012, doc. 744679.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 16.8.2012.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: Vous avez la possibilité de télécharger les documents depuis la plateforme électronique www.simap.ch sous la rubrique «marchés publics, appels d'offres confédération». Dans ce cas vous devez vous enregistrer sous le projet. Ensuite vous recevrez par courriel votre mot de passe vous permettant de télécharger les documents désirés. Pour toutes questions il y a un «forum aux questions» à votre disposition.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

6.8.2012